



**PREFECTURE
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°78-2023-070

PUBLIÉ LE 24 MARS 2023

Sommaire

78-2023-03-10-00017 - Arrêté OS CP Bois d'Arcy 10-03-2023 (2 pages) Page 3

78-2023-03-16-00006 - Arrêté OS FS CP Bois d'Arcy 16-03-2023 (2 pages) Page 6

ARS / Département ambulatoire et service aux professionnels de santé

78-2023-03-23-00004 - Arrêté n°23-78-0012 portant nomination des membres de l'ICOGI de l'Institut de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de Rambouillet (6 pages) Page 9

78-2023-03-10-00017

Arrêté OS CP Bois d'Arcy 10-03-2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 10 mars 2023 portant nomination des membres au comité social d'administration spécial du Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy

Le chef d'établissement,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration spécial du Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy les personnes suivantes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
UFAP UNSa Justice	M. HALIFA Haroun	M. BELMANT Jean Joseph
UFAF UNSa Justice	M. GRONDIN Camille	Mme DUBOIS Marianne
UFAP UNSa Justice	M. CHARVOT David	M. MIRANDE-NEY Wilfried
UFAP UNSa Justice	M. ALI BACARI Dalil	M. SUARES Pascal
FO Justice	Mme CARTINIÈRE Martine	M. MAGDELEINE Ludovic

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

Le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bois d'Arcy est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

Fait le 10 mars 2023

C. PIPINO
Chef d'établissement
Centre pénitentiaire
de Bois d'Arcy



78-2023-03-16-00006

Arrêté OS FS CP Bois d'Arcy 16-03-2023

Arrêté du 16 mars 2023
fixant la liste des représentants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du centre pénitentiaire de Bois d'Arcy

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2023 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration du centre pénitentiaire de Bois d'Arcy ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du centre pénitentiaire de Bois d'Arcy, auxquelles ont procédé les organisations syndicales siégeant au sein de ce comité, conformément aux dispositions de l'article 24 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 susvisé,

Arrête :

Article 1

La liste des représentants titulaires et suppléants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration du centre pénitentiaire de Bois d'Arcy est fixée comme suit :

Organisations syndicales	Représentants titulaires	Représentants suppléants
UFAP UNSa Justice	GRONDIN Camille	AMBDIRAHAMANE Moussilimati
UFAP UNSa Justice	HALIFA Haroun	DUBOIS Marianne
UFAP UNSa Justice	BELMANT Jean-Joseph	MIRANDE-NEY Wilfried
UFAP UNSa Justice	CHARVOT David	MOISAN Robin
FO Justice	CARTINIÈRE Martine	MAGDELEINE Ludovic

Article 2

Le chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bois d'Arcy est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

Fait le 16 mars 2023.

Le chef d'établissement,

O. PIPINO
Chef d'établissement
Centre pénitentiaire
de Bois d'Arcy



ARS

78-2023-03-23-00004

Arrêté n°23-78-0012 portant nomination des membres de l'ICOGI de l'Institut de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de Rambouillet

ARRETE n° 23 - 78 - 0012

**Portant nomination des membres de l'ICOGI
de l'Institut de formation en Soins Infirmiers
du Centre Hospitalier de Rambouillet**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- VU le code de la santé publique, notamment les articles L.4311-1 et suivants, D.4311-16 et suivants, et R.4311-1 et suivants ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R.133-1 et suivants ;
- VU le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU l'arrêté du 6 septembre 2001 modifié relatif à l'évaluation continue des connaissances et des aptitudes acquises au cours des études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier ;
- VU l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur ;
- VU l'arrêté régional n° 2022-193 du 24 juin 2022 donnant agrément pour une capacité d'accueil de 80 places maximum à l'institut de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de RAMBOUILLET ;
- VU l'arrêté régional n° 16-363 du 20 décembre 2016 nommant Monsieur Jean-Marc BOUSSARD en qualité de directeur l'institut de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de RAMBOUILLET ;
- VU l'arrêté n° DS 2022-093 du 30 novembre 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Simon KIEFFER, Directeur de la Délégation Départementale des Yvelines
- VU les procès-verbaux des élections des 08 septembre 2022, 23 septembre 2022 et 24 octobre 2022 nommant les représentants des étudiants à l'ICOGI de l'institut de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de RAMBOUILLET, et leurs suppléants ;
- VU le procès-verbal des élections du 21 février 2023 désignant les infirmiers, formateurs permanents de l'institut de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de RAMBOUILLET, et leurs suppléants ;

Sur proposition du Directeur de la Délégation départementale des Yvelines ;



ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de l'ICOGI de l'Institut de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de Rambouillet, sis 5-7 rue Pierre et Marie Curie – 78514 RAMBOUILLET Cedex, est arrêtée comme suit :

Membres de droit

- La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, ou son représentant, Président
- Le Directeur de l'Institut de formation des aides-soignants, ou son représentant :
Monsieur Jean-Marc BOUSSARD
- Deux représentants de la Région :
Non désignés
- Le représentant de l'organisme gestionnaire, ou son représentant :
Madame Elisabeth CALMON, Centre Hospitalier de RAMBOUILLET
- Le conseiller pédagogique régional, ou son représentant :
Madame Servane CHABROUX-VINSON
- Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut, ou son représentant :
Madame Brigitte ANNE, Centre Hospitalier de RAMBOUILLET
- Le président de l'Université, ou son représentant :
Monsieur Alain BUI
- Un enseignant de statut universitaire, désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu une convention avec une université:
Titulaire : Madame Valérie BARDET
Suppléant : Monsieur Pico FERNANDO
- Un médecin participant à l'enseignement dans l'institut:
Titulaire : Docteur Pasem AHMED
Suppléante : Docteur Anne GIROUSSE
- Un conseiller scientifique paramédical :
Titulaire : Madame Véronique IHITSAGUE
Suppléante : Madame Véronique NAUDIN
- Le ou les responsables de la coordination pédagogique des formations concernées :
Titulaire : Madame Florence NEON
Suppléant : Non désigné
- Deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière :
Le premier, cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé :
Titulaire : Madame Antonietta SIOTTO, Centre Hospitalier de RAMBOUILLET
Suppléant : Non désigné

Le second ayant des responsabilités d'encadrement dans un établissement de santé privé:

Titulaire : Madame Anne REMPERT-BAUDET, Hôpital Privé de l'Ouest Parisien à TRAPPES

Suppléant : Non désigné

- Un représentant du personnel administratif de l'institut :

Titulaire : Madame Céline BLERALD

Suppléante : Madame Monique JANIN

Membres élus :

- Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, par promotion élu par ses pairs :

Titulaire : Madame Sarah LEROY

Titulaire : Madame Marianne SOULÈS

Titulaire : Madame Julie ANTUNES

Suppléante : Madame Sophie HAYAUD

Suppléante : Madame Christelle WIDMER

Suppléante : Madame Florence NÉON

- Deux représentants des élèves par promotion élus par leurs pairs :

Représentants des élèves de 1^{ère} année :

Titulaire : Madame Elise DELAUNAY-PADEL

Titulaire : Monsieur Quentin PENIN

Suppléant : Monsieur Pierre HAUTEFEUILLE

Suppléant : Monsieur Edouard JARDINIER

Représentants des élèves de 2^{ème} année :

Titulaire : Monsieur Pascal BOULANGÉ

Titulaire : Madame Patricia LE COQ

Suppléante : Madame Myriam TIGHECI

Suppléante : Madame Emilie TELLIER

Représentants des élèves de 3^{ème} année :

Titulaire : Madame Manon ABGRALL

Titulaire : Madame Gaëlle DUCHENE

Suppléante : Madame Assya DARRAZ

Suppléante : Madame Elise BELLAIZE

ARTICLE 2 : Les membres élus de l'ICOGI de l'institut de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de RAMBOUILLET, infirmier formateur et représentants des étudiants, sont nommés pour une durée d'un an à compter de la publication du présent arrêté.

Les autres membres de l'ICOGI sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Tout arrêté antérieur relatif à l'ICOGI de l'institut de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de RAMBOUILLET, est abrogé.

ARTICLE 4 : Le tableau consolidé en annexe 1 du présent arrêté liste l'ensemble des membres de l'ICOGI de l'institut de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de RAMBOUILLET.

ARTICLE 5 : Le Directeur de la Délégation départementale des Yvelines de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Yvelines.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé devant le Tribunal Administratif de Versailles, sis 56 avenue de Saint-Cloud – 78 000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Versailles, le

23 MARS 2023

Pour la Directrice Générale,
et par délégation,


Agence Régionale de Santé Ile-de-France
Le Directeur de la Délégation départementale des Yvelines

Simon KIEFFER

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Membres de droit		
La Directrice générale de l'ARS		
Le Directeur de l'institut de formation	Monsieur Jean-Marc BOUSSARD	Pas de désignation nominative de suppléants (article R.133-3 code des relations entre le public et l'administration)
Le représentant de l'organisme gestionnaire	Monsieur Pascal BELLON	
Deux représentants de la Région	Non désigné	Non désigné
	Non désigné	Non désigné
Le conseiller pédagogique régional	Madame Servane CHABROUX-VINSON	Pas de désignation nominative de suppléants (article R.133-3 code des relations entre le public et l'administration)
Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut	Madame Brigitte ANNE	
Le Président de l'université	Monsieur Alain BUI	
Un enseignant de statut universitaire	Madame Valérie BARDET	Monsieur Pico FERNANDO
Un médecin participant aux enseignements de l'institut	Docteur Pasem AHMED	Docteur Anne GIROUSSE
Un conseiller scientifique paramédical	Madame Véronique IHITSAGUE	Madame Véronique NAUDIN
Un responsable de la coordination pédagogique	Madame Florence NEON	Non désigné
Un cadre de santé exerçant dans un établissement public de santé	Madame Antonietta SIOTTO	Non désigné

Un cadre de santé exerçant dans un établissement privé de santé	Madame Anne REMPERT-BAUDET	Non désigné
Un représentant du personnel administratif de l'institut	Madame Céline BLERALD	Madame Monique JANIN
Membres élus		
Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation – 1 ^{ère} année	Madame Sarah LEROY	Madame Sophie HAYAUD
Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation – 2 ^{ème} année	Madame Marianne SOULÈS	Madame Christelle WIDMER
Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation – 3 ^{ème} année	Madame Julie ANTUNES	Madame Florence NÉON
Deux représentants des étudiants élus par leurs pairs – 1 ^{ère} année	Madame Elise DELAUNAY-PADEL	Monsieur Pierre HAUTEFEUILLE
	Monsieur Quentin PENIN	Monsieur Edouard JARDINIER
Deux représentants des étudiants élus par leurs pairs – 2 ^{ème} année	Monsieur Pascal BOULANGÉ	Madame Myriam TIGHECI
	Madame Patricia LE COQ	Madame Emilie TELLIER
Deux représentants des étudiants élus par leurs pairs – 3 ^{ème} année	Madame Manon ABGRALL	Madame Assya DARRAZ
	Madame Gaëlle DUCHENE	Madame Elise BELLAIZE